COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 05 février 2019
P.V. N° 23

Président : M. Pierre GUIBERT
Vice-Président Délégué : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO
Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean Paul PERON - Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO
Excusés : MM Michel BRUNET – Jean RENZULLI
Assiste à la Réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – Ludivine REGNIER

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Présentation du « Foot en Marchant »
- Informations

NECROLOGIE

Le Président et les membres du Comité de Direction ont appris avec tristesse le décès de la maman de **M. Michel EBRARD,** vice-président de la CDA et responsable de la section désignations. En cette douloureuse circonstance ils lui présentent ainsi qu'à ses proches leurs très sincères condoléances.

CORRESPONDANCE

● LIGUE MEDITERRANEE

- Une réunion de la C.R.T.I.S aura lieu le jeudi 07 février au siège de la Ligue. M. Gérard IVORA sera présent.

● CLUBS :

- MAR VIVO : Demande des renseignements concernant la mise en place des nouveaux championnats jeunes pour la saison 2019/2020. Une réunion sera organisée prochainement au District

- BORMES : Informant que des dégradations ont eu lieu dans les installations sportives lors d'une rencontre du 03.02.19. Noté.

- ST TROPEZ : Concernant les incidents qui se sont produits lors d'un match du 02.03.19. Transmis à la C. de Discipline.

- ST MAXIMIN : Félicitations au district pour la promotion du Football Féminin et donnant un avis sur le championnat pour la saison prochaine. Transmis à la C. des Féminines et Féminisation.

- CUERS PIERREFEU : Remerciements pour présence lors d'un match du 03.02.19. Noté.

● DIVERS :

- M. Jérôme MESLARD : Demande à intégrer le Département Technique. Le Vice-Président Délégué répondra.

- DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE DU VAR : Concernant les inscriptions au Pass Sportdécouverte. Noté.

PRESENTATION du « WALKING FOOT » (FOOT EN MARCHANT)

Présents : PTT HYERES – CARQUEIRANNE LA CRAU – MM Marc ESCUDERO et Jean TOLOTTA.

Mme Ludivine REGNIER a fait la présentation de la nouvelle discipline « Walking Foot » (Foot en Marchant) en présence des précurseurs de ce nouveau sport adapté aux personnes de plus de 50 ans afin de les inciter à pratiquer une activité sportive.
Cette discipline a vu le jour au ROYAUME UNI en 2011 avec plus de 800 clubs en fin 2016.
En France, le 1er club à avoir pratiqué
. Elle s'adresse aux personnes éloignées de la pratique physique :
Deux possibilités :
> N'ayant pas de pathologie déclarée mais pouvant avoir des douleurs : sport santé bien être avec un certificat médical
> Malades atteints d'une Affection Longue durée : sport sur ordonnance (prescription du médecin traitant.
Des attentions particulières sont à respecter en ce qui concerne l'équilibre des participants, leur état de forme actuel, la communication, leurs demandes et la tenue vestimentaire.
LE REGLEMENT :
Défense absolue de courir
Interdiction de tacles et de tout autre contact physique.

Cette réunion se termine sur des échanges entre les membres du Comité de Direction, les clubs présents et Ludivine REGNIER.

INFORMATION

- RASSEMBLEMENTS U11 ET U13 :
Le 16 mars 2019 après-midi : il n'y aura pas de protection civile
Le 23 mars 2019 toute la journée : Une protection civile a été demandé

RECTIFICATIF NOMINATION ARBITRES STAGIAIRES :
Lire Haris MERROUCHE (ST CYR)

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**
>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**
>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)
>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion de bureau
Le Mardi 12 février 2019

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
La Secrétaire Général : André VITIELLO